

CENTRE HOSPITALIER  
REGIONAL  
HOTEL DIEU  
RENNES

(35 238 071) (Ille et Vilaine)

D.F.S. DE SONDAGES ET DE FOUILLE  
PREVENTIVE

par

Dominique POUILLE

A.F.A.N.

RENNES/ S.R.A. Bretagne  
1993

# FICHE SIGNALÉTIQUE

IDENTITÉ DU SITE

Site n° : [3][5][2][3][8][0][7][1][ ][ ][ ] A [H]

Département : ILLE et VILAINE 35

Commune : RENNES

Lieu-dit ou adresse : HÔTEL DIEU rue de SAINT-MALO

Cadastre :

Année : 1980 Section et parcelle : AB 558.559.583.587.588.589

Coordonnées Lambert :

Zone :

Abscisse : 301,050 Ordonnée : 1 054,350 Altitude : /

Propriétaire du terrain : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL

Protection juridique : 86-142

L'OPÉRATION  
ARCHÉOLOGIQUE

Autorisation n° : 93 113 du 16/11/1993

Valable du 15/11/93 au 15/01 1994

Titulaire : POUILLE DOMINIQUE

Organisme de rattachement : A.F.A.N.

Raison de l'urgence : TRAVAUX URBAINS

Maître d'ouvrage des travaux : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL

Surface fouillée : SONDAGES 3000m<sup>2</sup> FOUILLE 100m<sup>2</sup>

Surface estimée du site :

RÉSULTATS

\* Mots-clefs (thésaurus DRACAR pour la chronologie et les vestiges immobiliers) :

- sur la chronologie : GALLO-ROMAIN

- sur la nature des vestiges immobiliers : VOIRIE/CONSTRUCTION

- sur la nature des vestiges mobiliers : CERAMIQUE, MONNAIE, DIVERS

\* Notice sur la problématique de la recherche et les principaux résultats de l'opération archéologique :

Evaluation Archéologique. Etude d'un carrefour antique.

Lieu de dépôt du mobilier archéologique : RENNES dépôt de fouilles S.R.A

CENTRE HOSPITALIER  
REGIONAL  
HOTEL DIEU  
RENNES

(35 238 071) (Ille et Vilaine)

D.F.S. DE SONDAGES ET DE FOUILLE  
PREVENTIVE

par

Dominique POUILLE

avec la collaboration de Patrick Le Bouteiller: technicien dessinateur

Frédéric béguin: fouilleur qualifié.

A.F.A.N.

et la participation de  
Fabrice Monnier.

RENNES/ S.R.A. Bretagne  
1993

Les prises de notes et de photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destinées à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires et pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).

Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

Nous tenons à remercier les services techniques de l'Hôtel Dieu, et tout particulièrement messieurs Barotte, Gérard et Bossard qui nous ont permis de mener à bien cette opération. Nous renouvelons par ailleurs nos excuses au jardinier qui a vu le fruit de ses efforts anéanti par nos investigations et remercions les conducteurs d'engin mécaniques qui ont mis toutes leurs compétences à notre disposition.

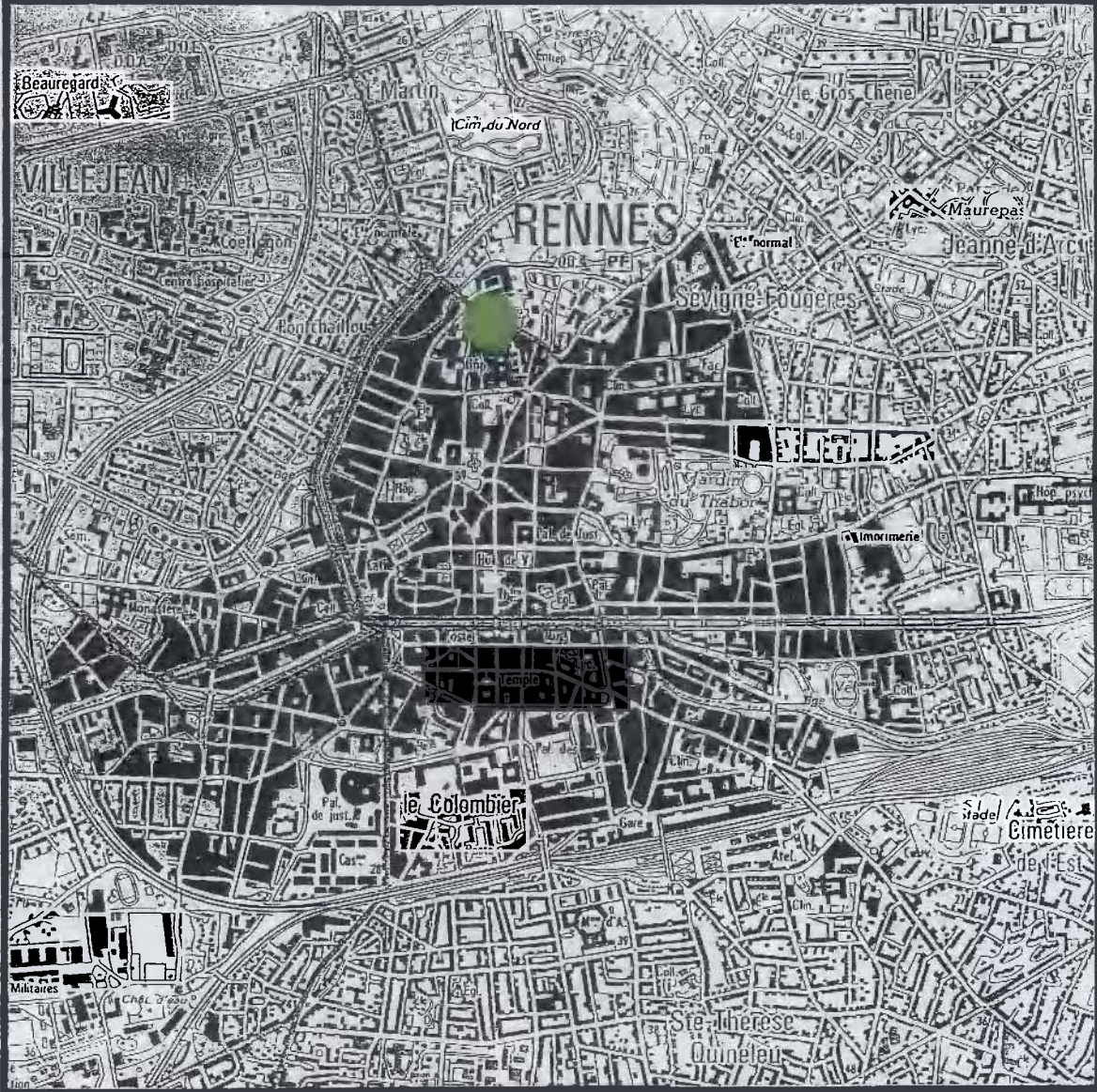


FIG.1: Localisation du site dans la ville actuelle.

Le projet de construction d'une maison de retraite sur les terrains de l'Hôtel-Dieu, rue de Saint-Malo, dans un secteur de la ville "archéologiquement sensible"<sup>1</sup> a été déposé par le Centre Hospitalier Régional.

Suite à cette démarche, une opération d'évaluation du potentiel archéologique a été effectuée sur l'emprise du projet.

Cette mission a été confiée à une équipe de trois archéologues contractuels de l'A.F.A.N.<sup>2</sup>, placés sous l'autorité du conservateur régional de l'archéologie en application du titre II de la loi validée du 27 septembre 1941.

<sup>1</sup>: Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses découvertes mobilières résultant des travaux de construction de l'hôpital ont été signalées.

<sup>2</sup>: A.F.A.N.: Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales.

## Méthodologie

Ce diagnostic archéologique entrepris du 16 novembre 1993 au 28 janvier 1994 a été réalisé en trois phases:

-Du 16 novembre au 24 décembre 1993, deux phases de recherches sur le terrain.

-Une première série de sondages a été entreprise sur la quasi-totalité de l'emprise du projet, à l'exclusion d'une bande de terrain occupée par un amphithéâtre et un local technique<sup>1</sup> (fig. 2) .

Une tranchée implantée entre ces deux constructions a dû être abandonnée en raison de la présence de réseaux électriques anciens non localisés sur les plans et pouvant être encore en service.

- Les sondages ayant été rapidement menés étant donné l'absence de vestiges conservés dans la zone étudiée, il a été possible de nous concentrer sur une petite parcelle contiguë au projet initial et susceptible d'être affectée par des terrassements liés à la construction .

Deux sondages ont donc été entrepris, révélant l'existence de vestiges archéologiques sur une partie de ce terrain.

En raison du temps restant disponible, d'un commun accord avec l'aménageur, il a été décidé d'entreprendre la fouille afin de libérer cette parcelle de toutes contraintes archéologiques.

Les recherches ont porté sur une surface d'environ 100m<sup>2</sup>, limitée par la présence de grands arbres et par la nécessité de garder un espace disponible pour les manoeuvres de l'engin de terrassement.

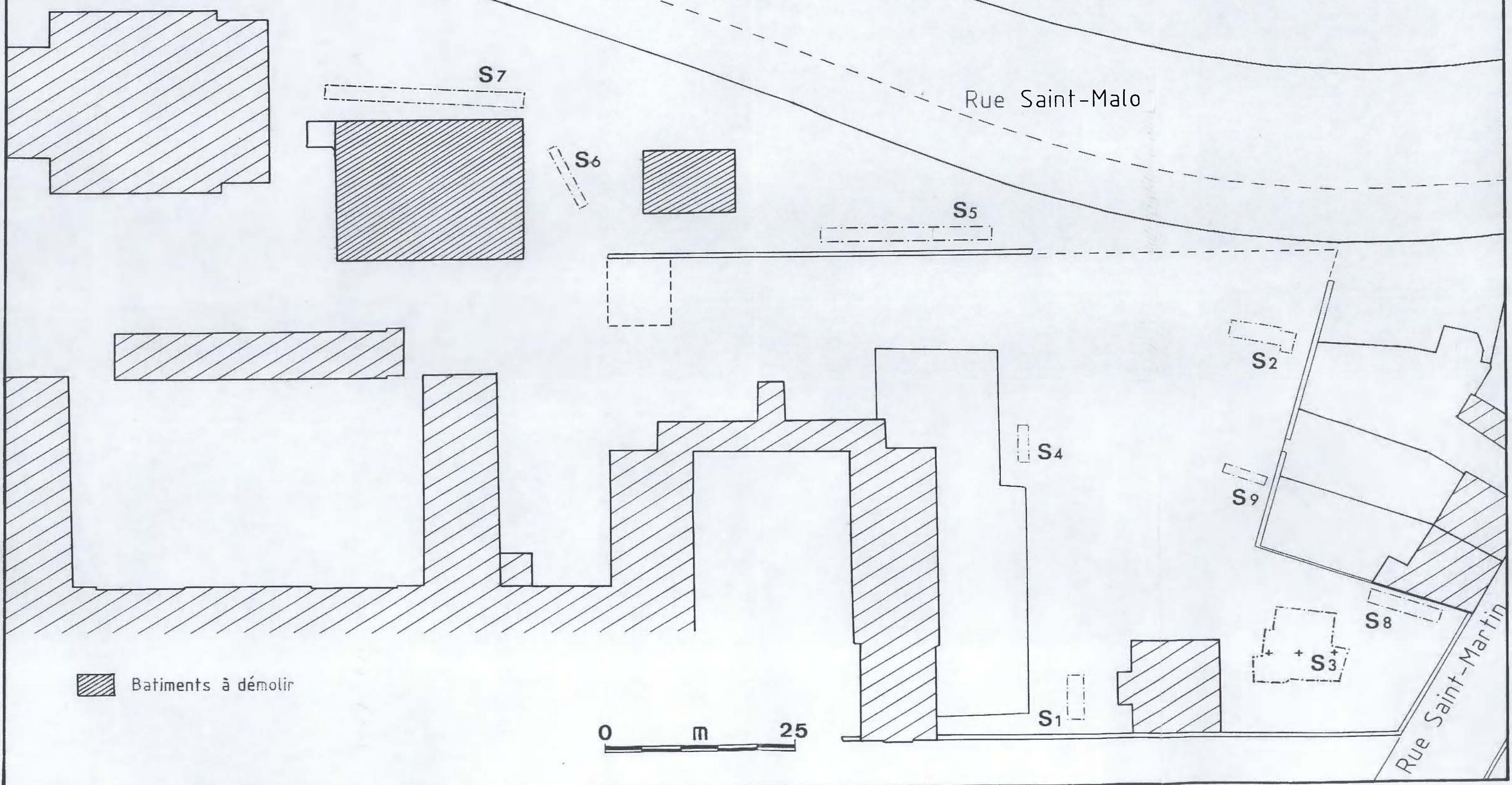
-Du 24 décembre au 28 janvier:


Etude des données recueillies; nettoyage, recollage, dessins, identification d'une partie du mobilier archéologique utile à l'étude, mise au net des relevés, confrontation des données puis rédaction du rapport.

<sup>1</sup> : Soit une superficie d'environ 800m<sup>2</sup>.

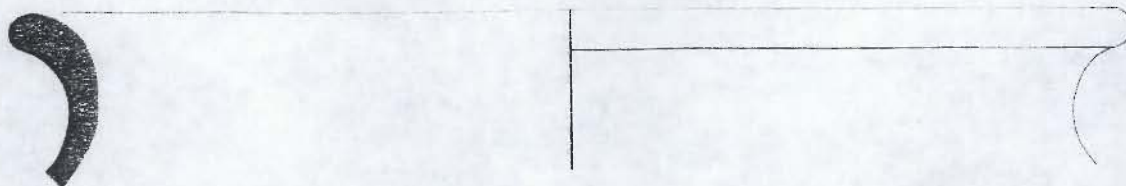


Fig-2: Localisation des sondages

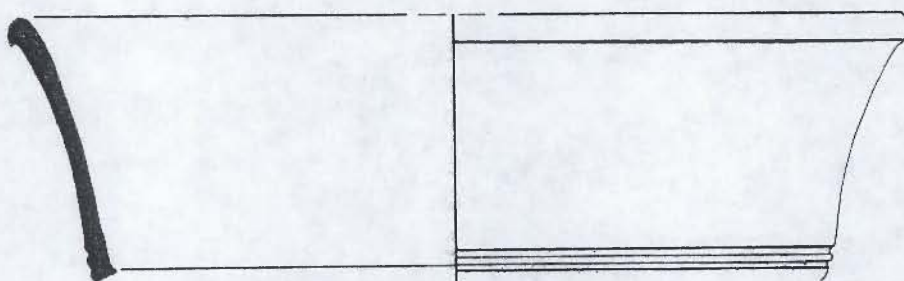


 Batiments à démolir

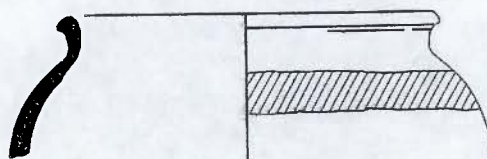
0 m 25



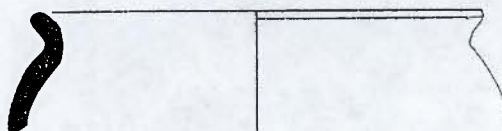
27



25



24



26

## Sondages

**-Sondage 1:** Sondage situé dans l'angle sud-est du parking, à cheval sur la pelouse et sur le parking qui se situe 0,50m en contrebas

A cet endroit, le sol naturel apparaît à une altitude moyenne de 37,49 m/NGF sous une couche de terre végétale dont l'épaisseur varie entre 0,20m et 0,40m

Aucune stratigraphie n'a été observée entre la terre végétale et le sol naturel. Seuls l'angle des fondations d'une structure maçonnée et un fond de fosse antique remplie d'un sédiment charbonneux contenant quelques tessons de céramique antique, ont échappé à l'arasement général observé dans ce secteur (voir planche).

D'autre part une tranchée destinée au passage des canalisations de chauffage de l'hôpital située à l'extrémité est du sondage, exclue toute possibilité de compléter le plan de la construction perçue.

Au sud, le parking dont la surface se trouve à 37,22m/NGF et son remblai d'installation entament le sol naturel sur une profondeur oscillant entre 0,50m et 0,70m.

**-Sondage.2:** Sondage situé dans l'angle nord-ouest du parking, pour moitié dans la pelouse et le parking.

A cet emplacement, il a été mis en évidence un remblai d'environ 2.00m d'épaisseur contenant quantité de matériaux de démolition. et de terre végétale Leur nature indique qu'il s'agissait de constructions récentes remontant au plus tôt au XIX<sup>e</sup> Siècle.

Semblant liées à ces constructions, de grandes perturbations entament le sol naturel qui apparaît à 34,44m/NGF.

La stratigraphie antique a été intégralement "gommée". Seuls les restes des fondations d'un mur assis sur le sol naturel ainsi qu'un fond de trou de poteau ont pu être observés au niveau de l'interface avec le sol vierge (fig.6).

**Sondage 3:** Sondage effectué dans la petite parcelle de jardin contiguë à la rue Saint-Martin.

Un niveau de voirie sur lequel a été installé un caniveau maçonné en pierres sèches a été mis en évidence immédiatement sous une épaisse couche de terre végétale. C'est à partir de ce sondage qu'une fouille a été entreprise (Cf seconde partie).

**Sondage.4:** Sondage situé dans le parking, à l'angle nord-ouest des bâtiments de l'hôpital.

Le sol naturel probablement déjà légèrement entamé apparaît à 36,22m/NGF, immédiatement sous le remblai d'installation du parking, soit à environ 0,50m de la surface.

**Sondage 5:** Sondage situé au-delà du mur de clôture ouest du parking, dans la pelouse en bordure de la rue de Saint-Malo.

A cet emplacement, le sous sol a été complètement bouleversé par d'anciennes habitations datant au plus tôt du XIX<sup>e</sup> siècle, et détruites lors de la modification du tracé de la rue de Saint-Malo. Cf cadastre "napoléonien", cadastre de 1972 et cadastre actuel. Aucune trace de vestiges archéologiques ni même de stratigraphie antique ne subsiste dans ce secteur où le sol vierge apparaît à la cote moyenne de 36,20m/NGF en plongeant vers le nord (fig.3,4,5).

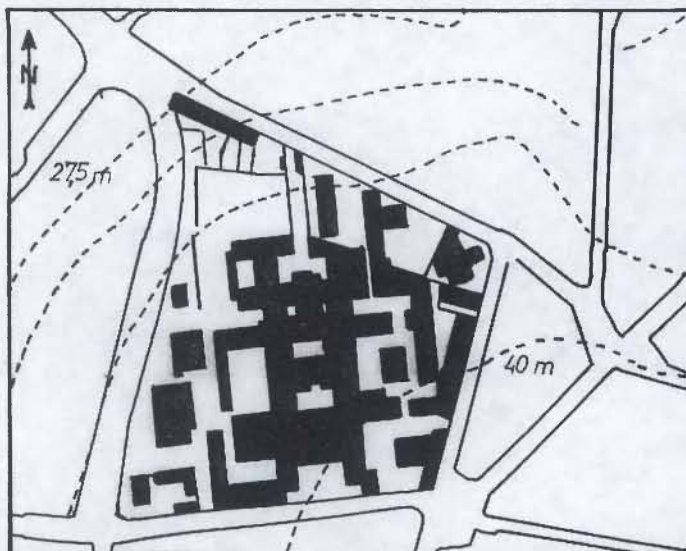


Fig.5: courbes de niveau sur l'emprise de l'hôtel Dieu.

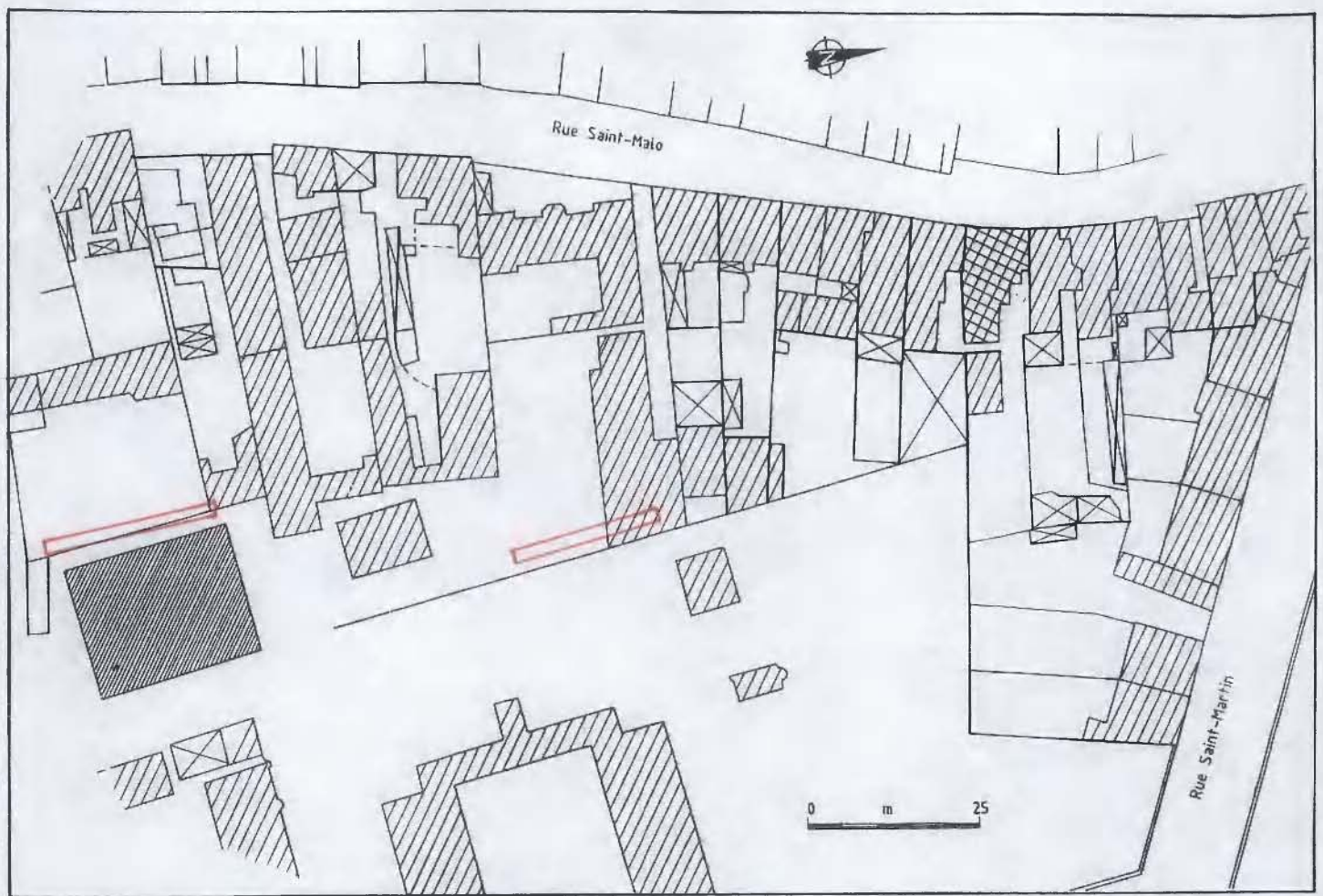


fig.3: Cadastre de 1972 avant modification de la rue de St. Malo.

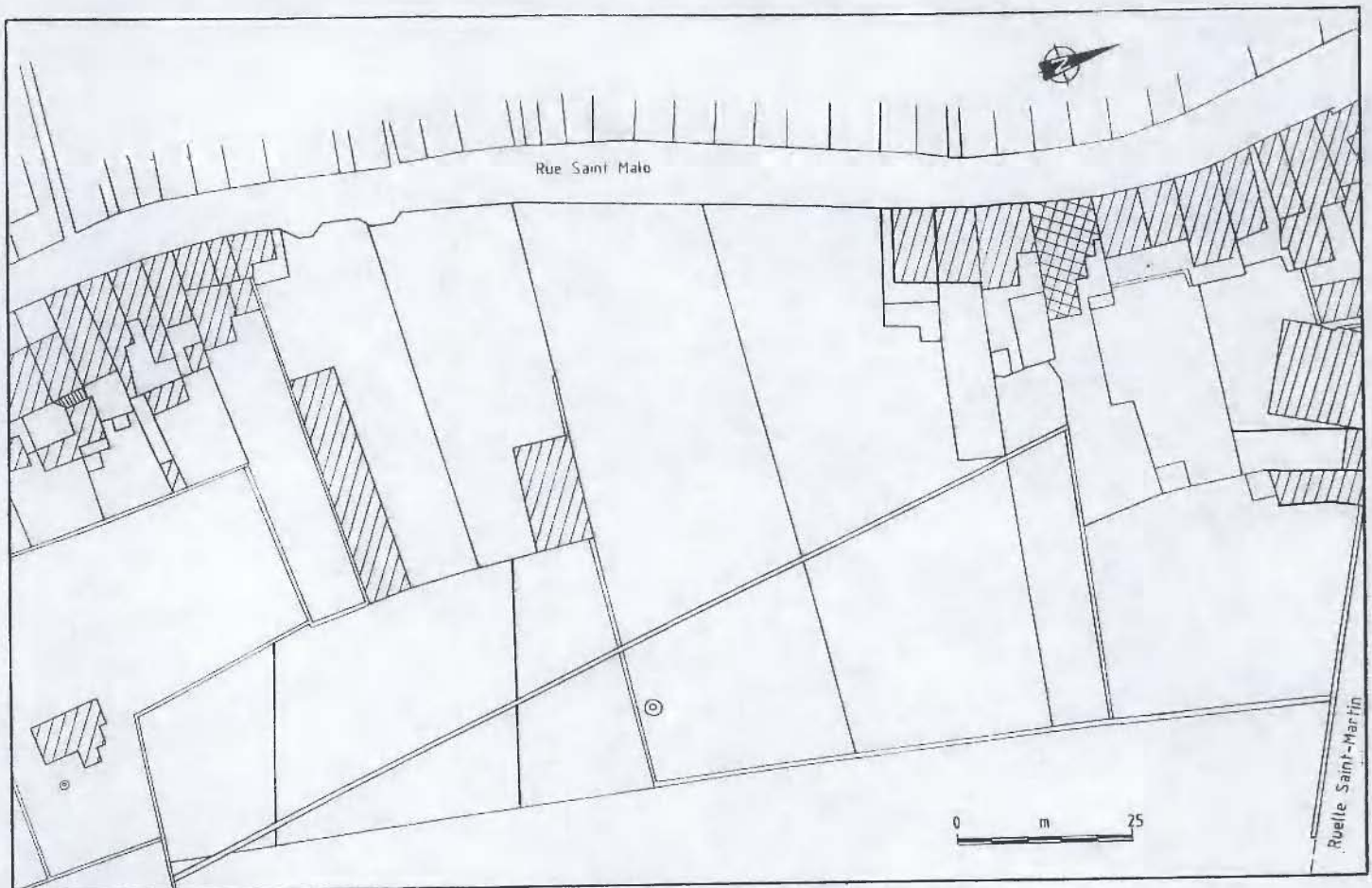
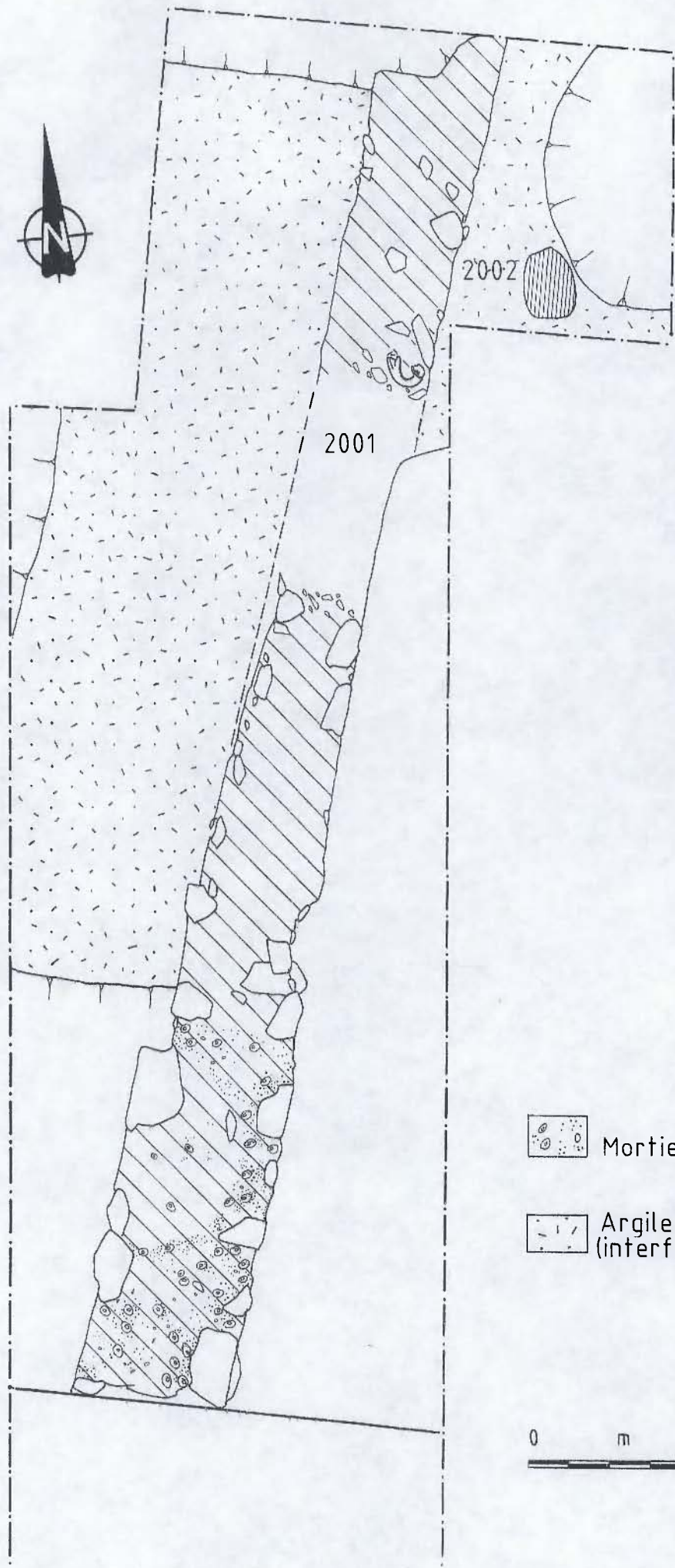


fig.4: Cadastre napoléonien

Fig6: Sondage 2



Mortier de chaux



Argile et schiste pilé  
(interface du substrat)



**Sondage 6:** Sondage situé entre amphithéâtre et le local technique servant au jardinier.

Ce sondage n'a pu être mené à bien; en effet d'anciens réseaux non signalés sur les plans dont nous disposions et pouvant encore être en service pour certains (d'après test au détecteur d'électricité effectué par les services techniques du C.H.R.) ont été repérés, empêchant la poursuite des terrassements.

Cependant à l'extrémité ouest de la tranchée où il a été possible de sonder en profondeur, le sol naturel est apparu sous un épais remblai de terre végétale. Aucune stratigraphie antique n'y a été observée hormis une couche de pierraille de schiste briovérien posée directement sur le sol naturel et écornée par l'angle de la tranchée. Il pourrait s'agir ici des restes d'un niveau ou d'une structure antique, son observation n'a pu être précisée étant donné l'effondrement de la paroi particulièrement instable à cet emplacement.

**Sondage 7:** Sondage effectué entre amphithéâtre et la rue de Saint-Malo

A cet emplacement, le sol naturel est atteint à une profondeur moyenne de 2,50m, soit à la cote 36,20m/NGF. Une épaisse couche de terre végétale relativement hétérogène, contenant par endroits des matériaux de construction, le recouvre. Nous nous trouvons ici face à un cas de figure semblable à celui qui a été observé dans le sondage 5.

Ajoutons qu'un mur de clôture figurant sur le cadastre "napoléonien" a été retrouvé. Dans le périmètre enclos par ce dernier, de nombreuses fosses dont le bras de la pelle mécanique n'a pu atteindre le fond ont été repérées. Leur remplissage a livré quelques céramiques modernes ainsi qu'un fragment de verre. Il s'agit vraisemblablement de latrines ou de puisards modernes liés aux maisons qui bordaient l'ancienne rue de Saint-Malo. De telles structures avaient été mises en évidence lors de la fouille de la Z.A.C Saint-Malo-IIIe en 1987-88.

A l'extrémité nord de la tranchée, un fond de fosse antique creusé dans le sol vierge et en partie perturbé par une fosse moderne a été fouillé, son remplissage charbonneux hétérogène n'a livré que quelques rares tessons de céramique antique atypique.

-Remarque: L'effondrement rapide de la coupe n'a pas permis la prise de clichés ni la réalisation de relevés

**Sondage 8:** Second sondage effectué dans la parcelle de jardin contiguë à la rue Saint-Martin, dans l'angle nord-ouest.

Cette tranchée a permis de mettre en évidence une épaisse couche de terre végétale de 2,20m d'épaisseur moyenne. Celle-ci est directement en contact avec le sol naturel atteint à la cote moyenne 35,40m/NGF sur lequel quelques pierres pouvant correspondre à des restes de fondations ont été observées. Un fond de fosse oblongue, creusé dans le sol naturel a par ailleurs livré une grande quantité de mobilier céramique assez hétérogène, (voir planche)

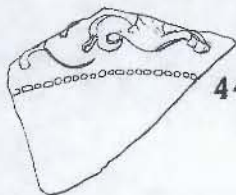
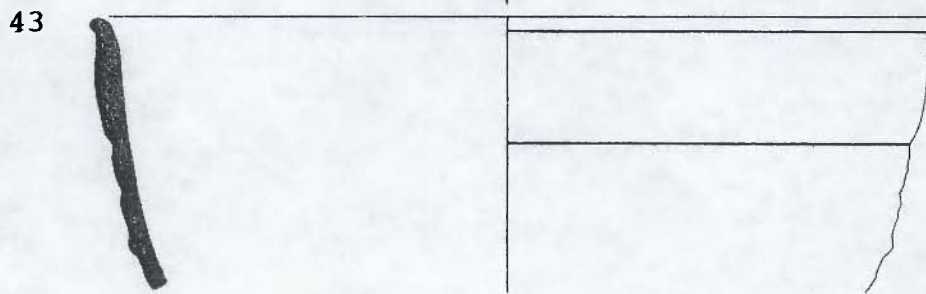
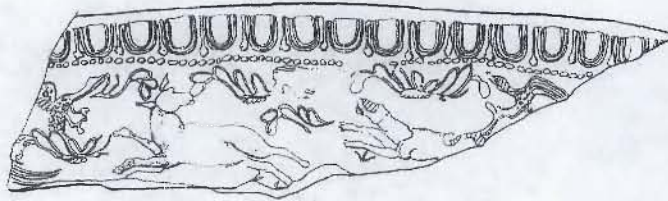
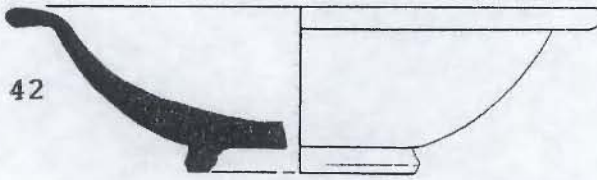
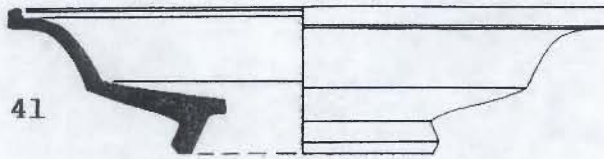
**Sondage 9:** Sondage de vérification effectué au nord du parking, entre les sondages 2 et 3.

A cet emplacement, le sol naturel est atteint à une profondeur d'environ 0,80m, directement sous la terre végétale, soit à la cote moyenne 36,24m/NGF. Le remblai d'installation du parking repose quant à lui directement sur le sol vierge au même niveau.

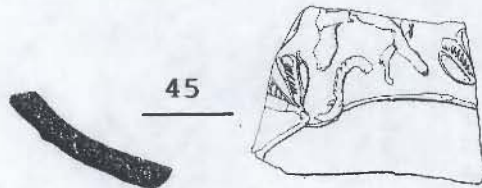
**Synthèse:**

Il apparaît à l'issue de ces sondages, que la majeure partie de la surface concernée par l'emprise du projet a fait l'objet de terrassements importants remontant très vraisemblablement à l'époque de la construction de l'hôpital ou de ses équipements annexes. De surcroît l'aménagement du parking a nécessité un surcreusement du sol de quelques dizaines de centimètres sur toute sa surface, pour l'installation de son soubassement. Ajoutons que si l'on compare les données d'altitude recueillies dans les sondages, aux courbes d'altitudes de la figure N°5 on constate une assez bonne adéquation entre ces dernières.

Ainsi peut-on affirmer que les niveaux archéologiques et structures ayant pu exister dans toute cette zone ont disparus à l'exclusion d'éventuelles structures excavées de type puits, silos, caves ou fossés profonds.

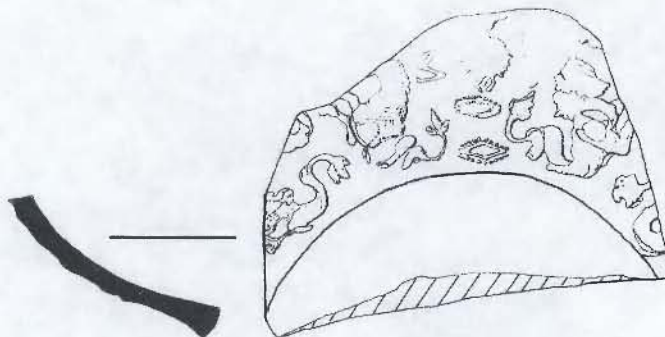


44

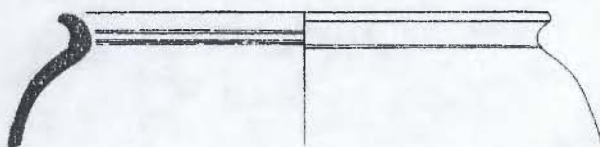


45

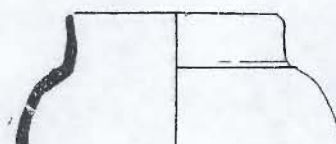
46



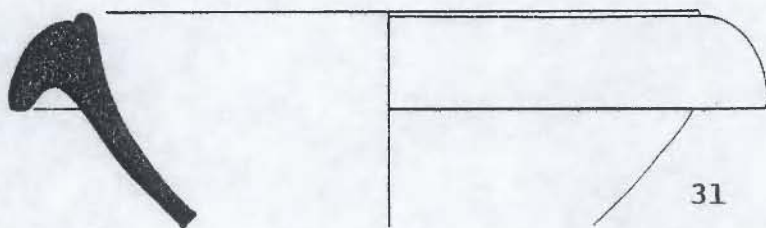
47



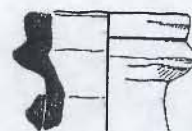
40



38



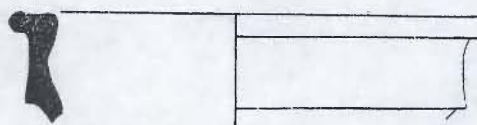
31



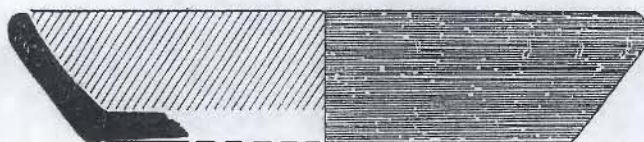
30



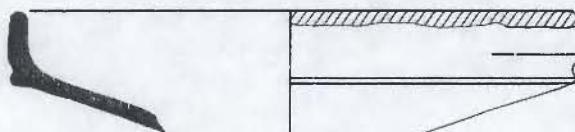
28



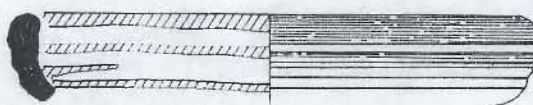
39



32



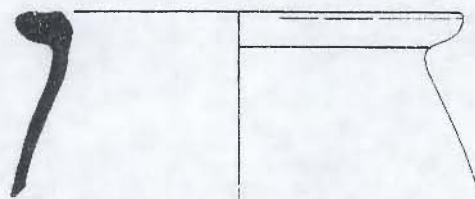
33



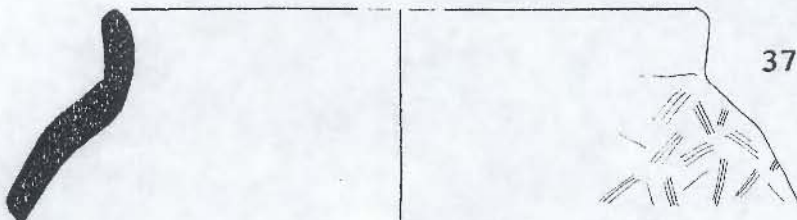
34



35



36



37



En bordure de la rue de Saint-malo, ce sont d'anciennes constructions datant pour l'essentiel du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ont profondément entamé le sol. Il en résulte une disparition quasi-totale des aménagements antiques ayant pu exister. Comme à l'emplacement du parking, seules quelques structures excavées ont pu échapper partiellement à la destruction.

Si l'on excepte la parcelle fouillée à l'occasion de cette opération (Cf II), seule la surface qui n'a pu être sondée à l'emplacement de l'amphithéâtre et du local technique du jardinier est encore susceptible de receler des vestiges archéologiques; en effet d'après les anciens cadastres, il semble ne pas y avoir eu de constructions dans cette zone. Les bâtiments actuels ne possédant pas de caves, seules leurs fondations ont pu perturber le sous-sol en profondeur. Par conséquent il sera nécessaire de procéder à des sondages complémentaires sur leur emprise dès qu'ils auront été démolis. Concernant le reste de l'emprise du projet, il serait souhaitable qu'une surveillance des terrassements puisse être effectuée dans le but de relever l'existence d'éventuelles structures excavées et de les positionner. L'enregistrement de telles données est indispensable dans le cadre d'une étude globale de l'agglomération rennaise à l'époque antique.

## II La fouille d'un carrefour antique.

### **I Organisation de la fouille:**

Les données perçues lors des sondages effectués dans cette parcelle ont permis d'orienter la fouille et son implantation.

Dans la partie nord, les niveaux archéologiques ayant été oblitérés par des terrassements anciens, seuls restaient perceptibles quelques fonds de structures ayant livré une assez grande quantité de mobilier céramique (voir planche) directement en contact avec le sol naturel <sup>1</sup>. Nous avons délibérément choisi d'abandonner ce secteur ne pouvant fournir que des données très fragmentaires et de ce fait quasiment inexploitable.

Des contraintes techniques ont également dicté la conduite de l'opération; la présence de grands arbres et d'une serre adossée au mur de clôture ont limité l'emprise de la zone pouvant être étudiée. D'autre part, la configuration des lieux a considérablement réduit la marge de manoeuvres de l'engin de terrassement et par là même, empêché une exploitation optimale de la surface disponible.

Cependant, malgré ces restrictions il nous a été possible de percevoir l'essentiel des vestiges conservés.

### **II problématique de la fouille:**

Après décapage des niveaux archéologiques et examen des vestiges en présence, il a été décidé de porter notre attention en priorité sur l'organisation de la voirie, ses aménagements annexes et l'évolution du carrefour. Des traces constructions riveraines ont été reconnues mais n'étant que très partiellement conservées elles n'ont pas fait l'objet d'une étude exhaustive (fig 7 et 8).

La post-fouille a été effectuée dans les locaux du Service Régional de l'Archéologie. Le mobilier archéologique découvert pendant la fouille n'a malheureusement pu être géré comme il se doit. Seules les couches jugées prioritaires pour la compréhension du site ont été traitées et étudiées.



Cliché 1

*1: Sondage n°8 et extrémité nord du sondage n°3. U.S. 8000-8004*

Fig. 7

— Plan général de la fouille. A

○ collier de serrage de canalisation

coupe n°3

limite de la zone arasée

zone  
perturbée

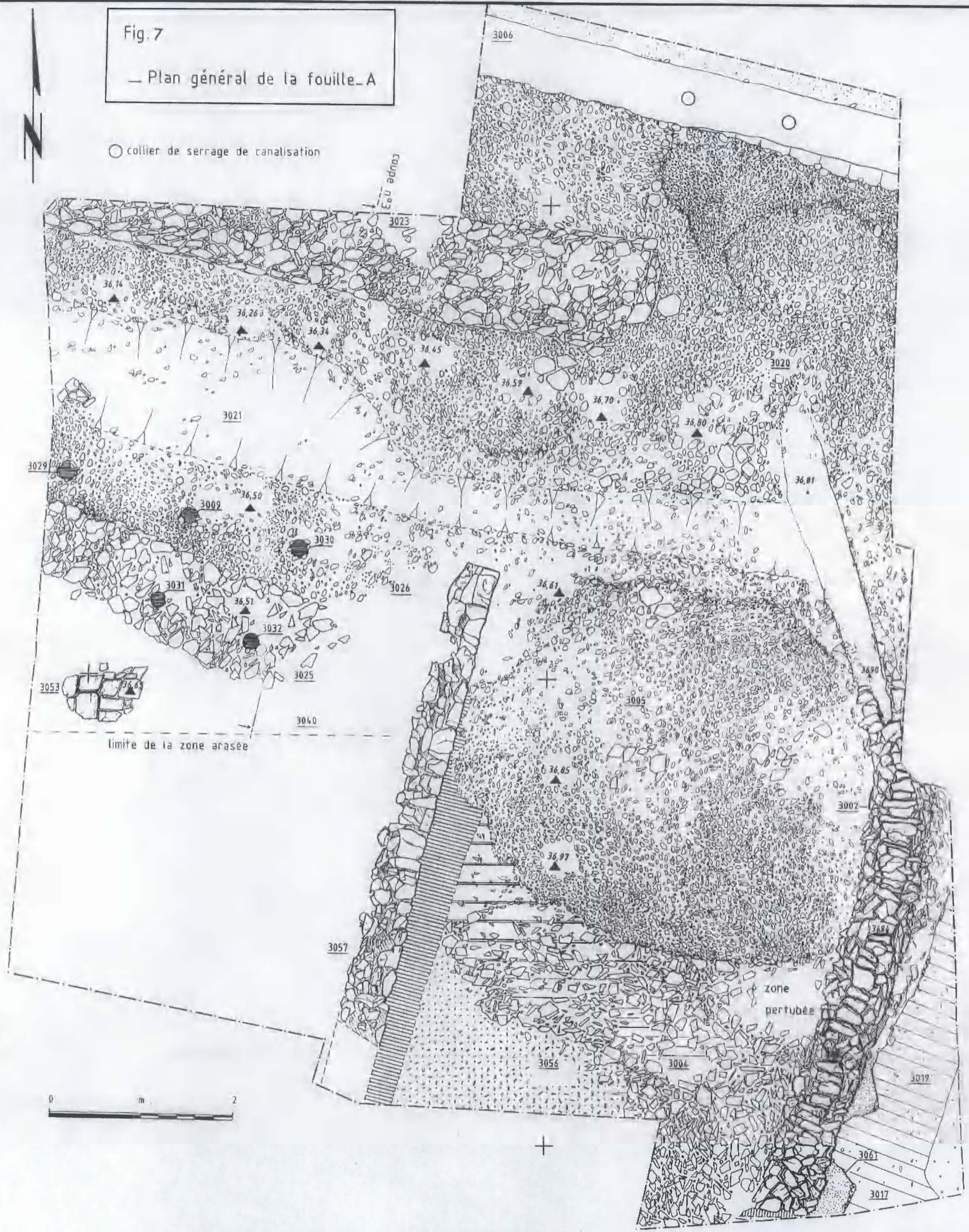


Fig. 8

— Plan général de la fouille - B

○ collier de serrage de canalisation





Cliché 2: détail du fossé de voirie 3043. On remarque dans la partie droite de la photo, le colluvionnement mélangé à des rejets d'occupation charbonneux 3027. La cruche en place est à mettre en relation avec un recréusement probablement contemporain de la période II.



Cliché 3: vue d'ensemble du carrefour vers le sud en début de fouille, le fossé de l'axe primitif n'apparaît pas encore, seule une légère dépression peut laisser deviner son existence. La tranchée d'installation du mur babut appartenant au bâtiment A, une fois vidée a permis de mettre en évidence le fossé ouest du nouveau tronçon de voie.

### III.1 l'axe initial est-ouest. Période I.

Dès le haut empire, un axe orienté est - ouest est implanté, ce dernier s'intégrant très probablement dans un plan d'urbanisme que nous n'avons pas encore pu définir pour la ville de Rennes (fig.9).

Il n'a malheureusement pas été possible d'observer cette voie sur toute sa largeur; en effet un décaissement ancien localisé sur son côté nord semble l'avoir entamée et aucune trace permettant de restituer sa largeur d'origine n'a été perçue.

La plate-forme destinée à l'installation de la voirie semble avoir été obtenue par un léger décaissement du paléosol, ceci afin de compenser la pente naturelle vers le nord.

En revanche aucun aménagement destiné à réduire le pendage pourtant assez important vers l'Ouest n'a été prévu <sup>1</sup>, des traces de ravinement ayant attaqué la chaussée ont d'ailleurs été remarquées.

La bande de roulement occupant la partie centrale de la plate-forme <sup>2</sup> était légèrement en contre bas par rapport au trottoir dont le pendage vers le fossé était sans doute destiné à faciliter le ruissellement des eaux pluviales.

Perçue sur une largeur maximale de 7,50m <sup>3</sup>, la section de cette voirie se décompose de la manière suivante: une chaussée d'au moins 5,00 m de large <sup>3</sup>, bordée au sud d'un fossé ouvert d'une largeur moyenne de 0,60m <sup>4</sup> et d'un trottoir avoisinant les 2,40m <sup>5</sup>.

Si l'on considère l'installation dans son ensemble elle pouvait vraisemblablement atteindre 11 m de largeur.

Comparée à celles qui ont été relevées dans d'autres villes antiques <sup>6</sup>, ces dimensions sont fort honorables.

Rappelons ici que dans certaines capitales de cités du sud-ouest de la Gaule, la largeur moyenne des chaussées tourne autour de 4,50m (fig.15).

Les matériaux utilisés dans cet aménagement sont de deux types; les ballasts et recharges successives sont constitués de graviers de rivière damés <sup>7</sup>, parfois plus ou moins mêlés à du sable argileux. Occasionnellement, du schiste partiellement décomposé a également été employé, ce dernier étant recouvert par une pellicule de galets de petit module.

Dans tout les cas, la surface roulante ainsi obtenue, très résistante, devait aisément supporter une circulation relativement soutenue.

Le trottoir de la première période <sup>8</sup> constitué par une couche de graviers de rivière damés, semble être renforcé en bordure du fossé par une bande de pierraille de schiste d'une largeur oscillant entre 0,20 et 0,60m <sup>9</sup>, placée en sous oeuvre. Ce dispositif devait probablement jouer un rôle de stabilisateur (cl. 1).

La présence d'un colluvionnement argilo-sableux important <sup>10</sup>, accumulé dans le fossé et essentiellement sur la partie basse du trottoir témoigne du ruissellement des eaux pluviales à la surface de la chaussée.

Une concentration de rejets très charbonneux contenant de nombreux fragments de céramique étendue à même le trottoir et plus ou moins mêlée à ce colluvionnement semble confirmer l'hypothèse de l'existence d'un habitat en bordure de cette rue, cependant aucune trace tangible n'en a été retrouvée.

La prédominance de formes en céramique fumigée associées à des fragments de sigillées précoces dans cette couche nous fournit un indice chronologique appréciable faisant remonter l'installation de cette voirie au début du premier siècle <sup>11</sup> (cl.2),(voir planches).

*1: dénivellation de 0,70 m d'est en ouest constatée sur une distance de 9m.*

*2: Sous réserve de l'existence d'un deuxième fossé et d'un trottoir bordant la chaussée au nord, ce qui semble logique.*

*3: La tranchée destinée à accueillir une canalisation d'adduction d'eau en bois effectuée dans une phase postérieure a tranché le ballast qui à cet endroit ne présentait encore aucune amorce d'inclinaison vers un éventuel fossé, on peut en déduire que celui-ci se situait un peu plus au nord*

*4: U.S.3043.*

*5: U.S.3041*

*6: Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule, deuxième colloque Aquitania: Bordeaux, 13,15 septembre 1990, sixième supplément à Aquitania.*

*7: U.S.3005,3020,3054.*

*8: U.S.3041.*

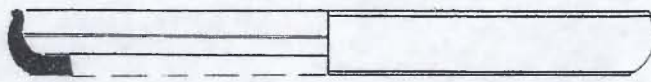
*9: U.S.3055.*

*10: U.S.3027,3042.*

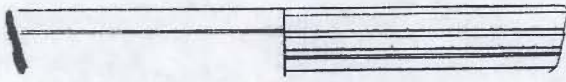
*11: Voir planche.*



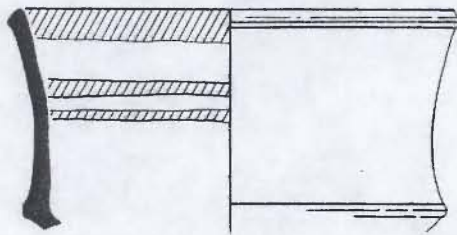
14



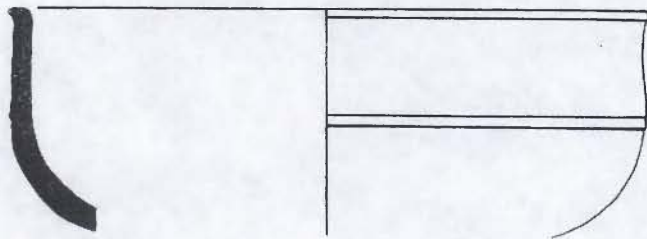
15



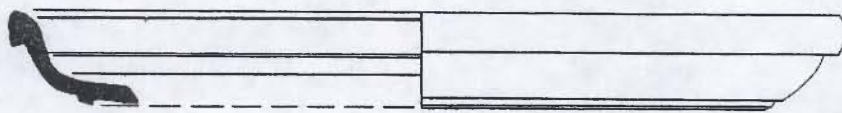
11



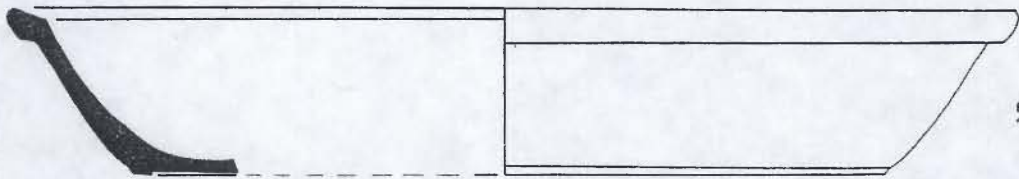
6



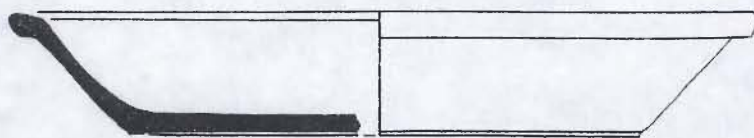
1



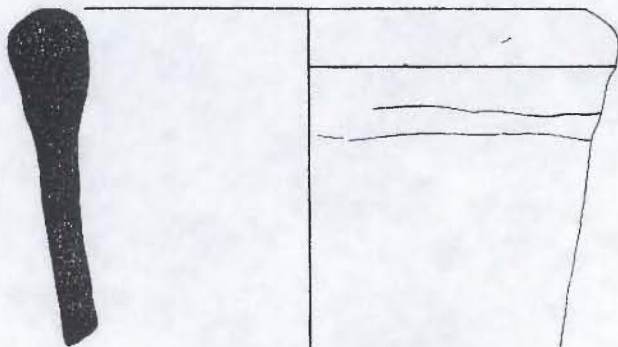
4



5



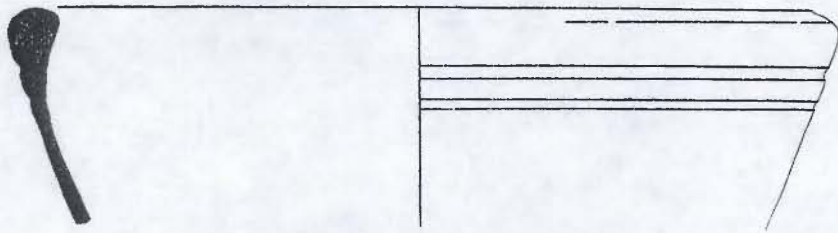
8



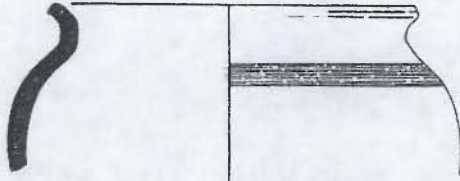
13

0 \_\_\_\_\_ 5cm

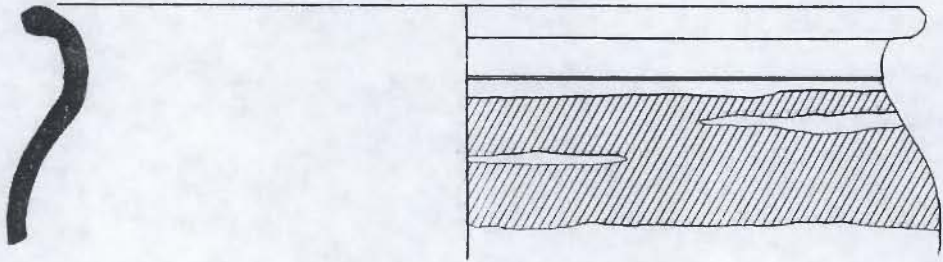
U.S. 3027



12



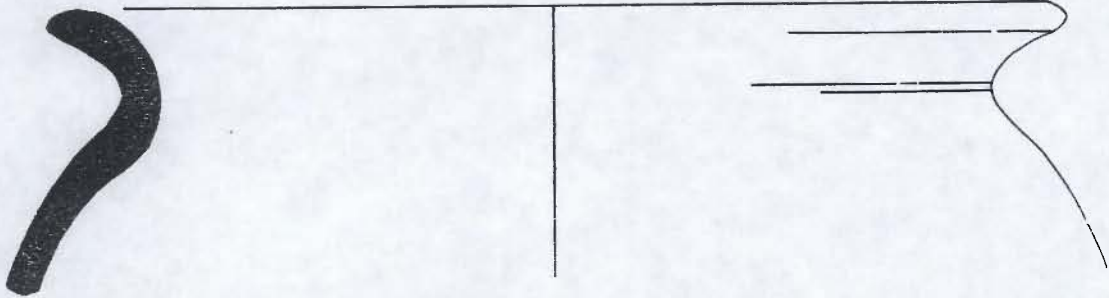
9



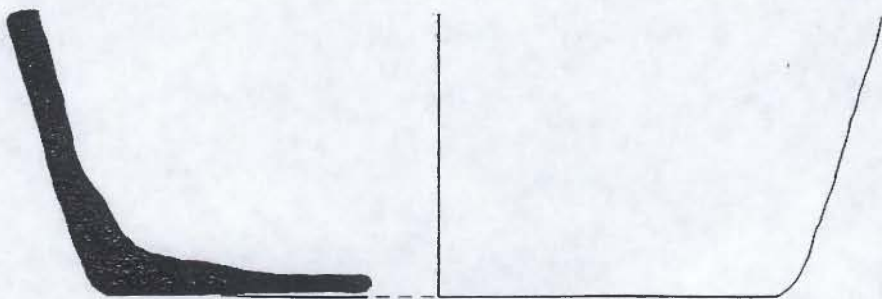
10



11



7



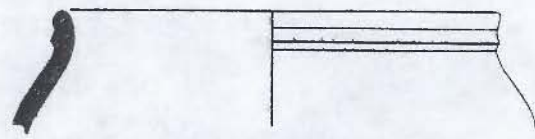
0 5cm



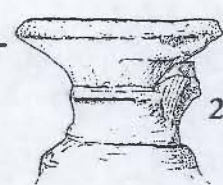
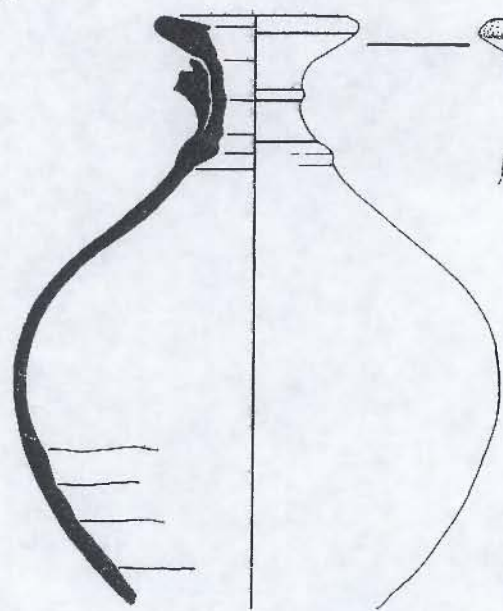


21

0 5cm



22

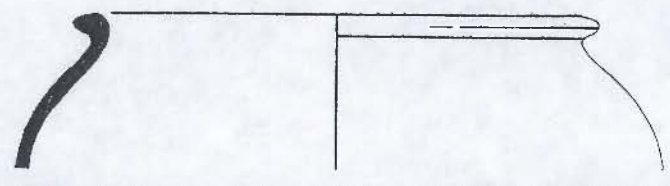


23

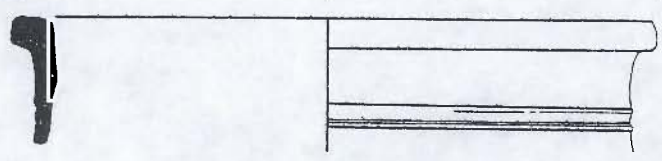
U.S. 3035



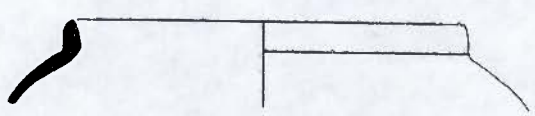
17



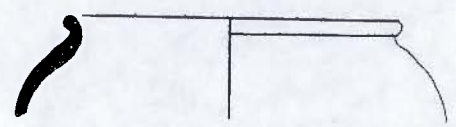
16



18



19



20

U.S. 3040

FIG. 2  
PERIODE I

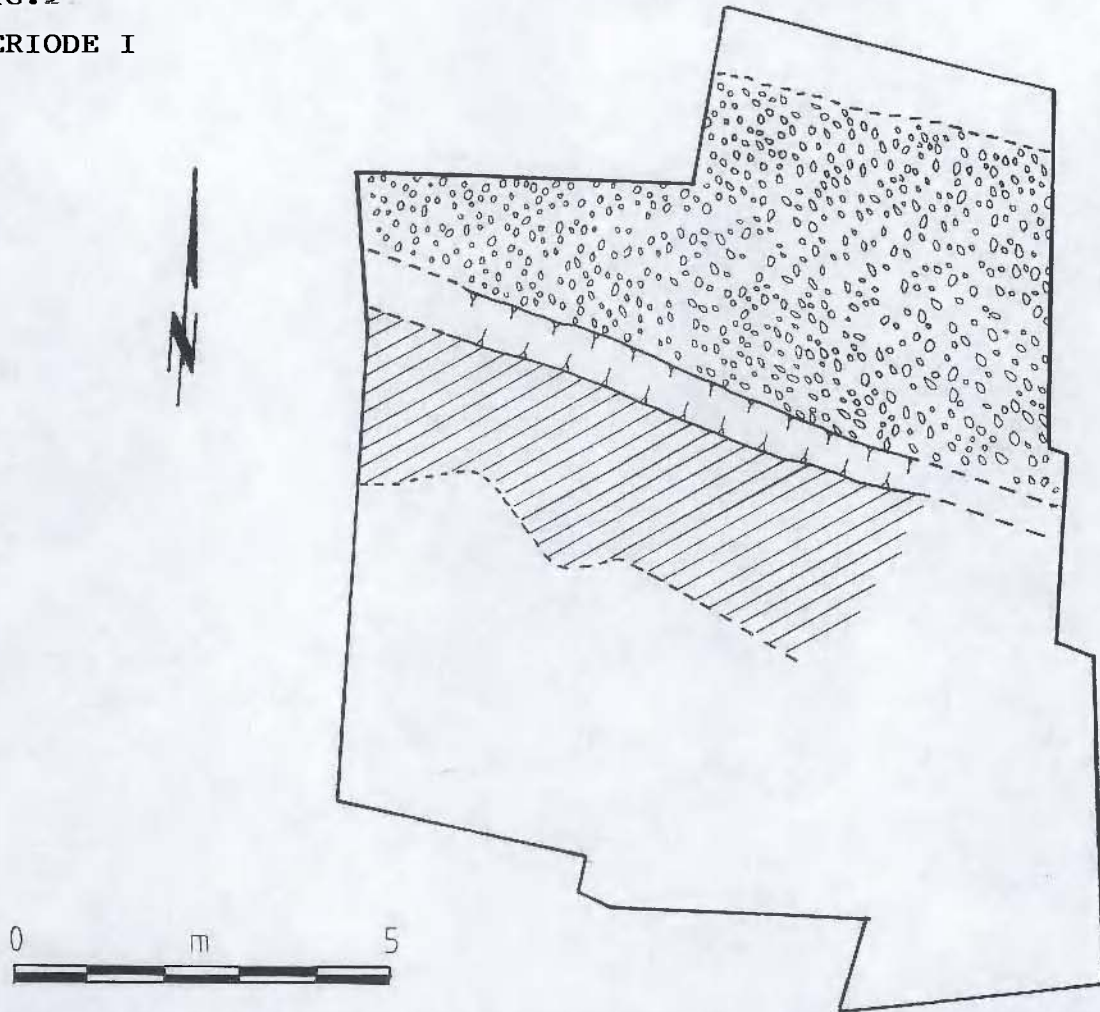
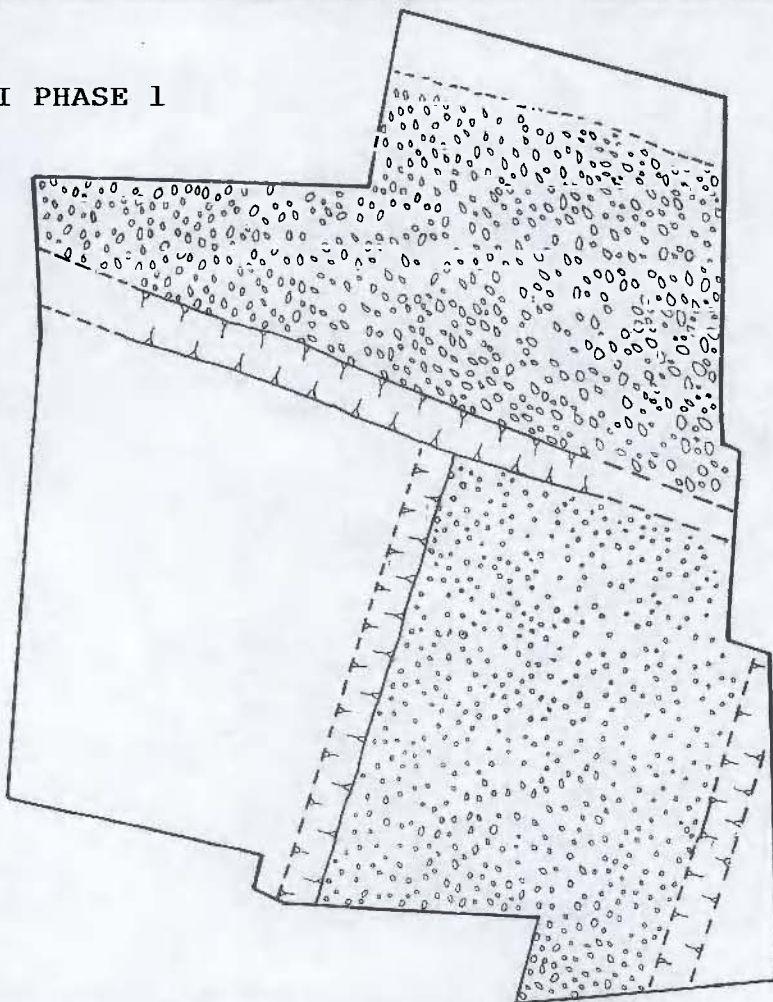


FIG. 10  
PERIODE II PHASE 1





Cliché 4: détail du fossé. On remarquera le léger semis de galets correspondant à la chaussée du premier état de ce nouveau tronçon.



Cliché 5: L'axe est-ouest. A droite, la tranchée accueillant la canalisation en bois a nettement tranché la bande de roulement.



Cliché 6: Détail de la tranchée d'installation de la canalisation d'adduction d'eau. Le décaissement situé au nord de la fouille et ayant oblitéré les niveaux archéologiques est bien visible dans la coupe.

### III.2 l'installation du carrefour. Période II, Phase 1

Faisant probablement suite à un réaménagement du quartier, un axe perpendiculaire à la voirie décrite précédemment vient s'y raccorder au sud (cl. 3,4) . Il n'a malheureusement pas été possible de savoir si ce dernier avait un prolongement au nord au-delà du carrefour (cl. 5,6), (fig. 10).

Dans un premier temps, ce tronçon apparaît sous la forme d'un simple bombement de terre recouvert d'un semis de galets de rivière damé 1, des fossés latéraux peu profonds le bordent 2. La chaussée d'une largeur de 4,40m a recouvert l'ancien trottoir 3, rechargé à cet emplacement par une couche de graviers fluviatiles damés semblant installée pour combler un affaissement naturel du terrain 4 (cl. 7).

Aucune trace d'aménagement contemporain permettant le franchissement du fossé de l'axe est-ouest n'a été perçue. On peut s'interroger sur la fonction ou l'importance de ce nouvel axe dans son premier état; en effet il semble n'avoir été prévu que pour endurer une circulation occasionnelle; son ballast peu épais n'étant que peu résistant. Cependant sa largeur semble plutôt arguer en faveur d'une desserte de lieu relativement fréquenté, mais peut être n'était-il destiné dans un premier temps qu'à permettre une circulation essentiellement piétonne.

#### Phase 2

Dans une deuxième phase, le carrefour acquiert sa physionomie définitive (fig. 11).

Semblant correspondre à la nécessité de rattraper le niveau de l'axe est-ouest rehaussé par de multiples recharges; un remblai de plaquettes de schiste damé 5, lui même recouvert de galets de rivière 6 est installé sur le tronçon sud (cl. 7,8).

A la jonction des deux axes, un aménagement destiné à permettre le franchissement du fossé tout en préservant son fonctionnement est installé 7.

Ce dispositif est constitué par une rangée de gros galets de quartz 8 disposés dans un recreusement de la paroi . Un blocage en fragments de schiste destiné à solidariser l'ensemble est plaqué à l'arrière , sur le coté sud nécessitant un rehaussement plus important pour compenser la différence de niveau, une sorte de parement en plaques de schiste de plus grande taille est installé pour contenir le remblai (cl. 9).

L'aspect de la paroi nord nettement moins soignée et l'affaissement des couches de roulement recouvrant l'ouvrage paraissent en l'absence de dalles de couverture indiquer qu'un coffrage intérieur en bois maintenait l'ensemble.

Une réfection au niveau de l'angle ouest du carrefour a pu être observée 9.

Sur une longueur d'environ 1,00m la base en galets de quartz et le blocage en schiste constituant la paroi nord a été remplacée par un remblai hétérogène charbonneux. En partie supérieure une couche d'argile très compacte mêlée à des galets colmatait l'ensemble 10 (cl. 9).

Ces transformations semblent également indiquer une modification de la vocation du tronçon sud; en effet désormais celui ci paraît destiné à supporter une circulation plus intense. Bien que de facture assez sommaire, le dispositif de franchissement que l'on a pris soin d'installer plaide en ce sens.

Un creusement perçu dans le fond du fossé 11, exactement situé à l'aplomb de l'angle sud ouest du carrefour, nous semble pouvoir être la trace de l'installation d'une borne chasse roue. Sa position dans le fossé peut au premier abord paraître surprenante, d'autant qu'à cet emplacement elle pouvait gêner l'écoulement de l'eau, mais on peut y voir la volonté de ne pas réduire outre mesure la largeur de la chaussée où à l'origine l'aménagement du carrefour n'était pas prévu. Par ailleurs, en choisissant un tel emplacement, on évitait également de déstabiliser le bord de la bande de roulement et par la même occasion de compromettre la solidité du franchissement (cl. 10).

1: U.S.3011.

2: U.S.3012,3048.

3: U.S.3041

4: U.S.3066.1: A cet emplacement précis une poche d'argile très plastique affleurant au niveau du sol vierge a été mise en évidence.

5: U.S.3004.

6: U.S.3005.

7: U.S.3050.

8: U.S.3063.

9: U.S.3060,3061.

10: U.S.3062.

11: U.S.3064.

FIG.11  
PERIODE II PHASE 2

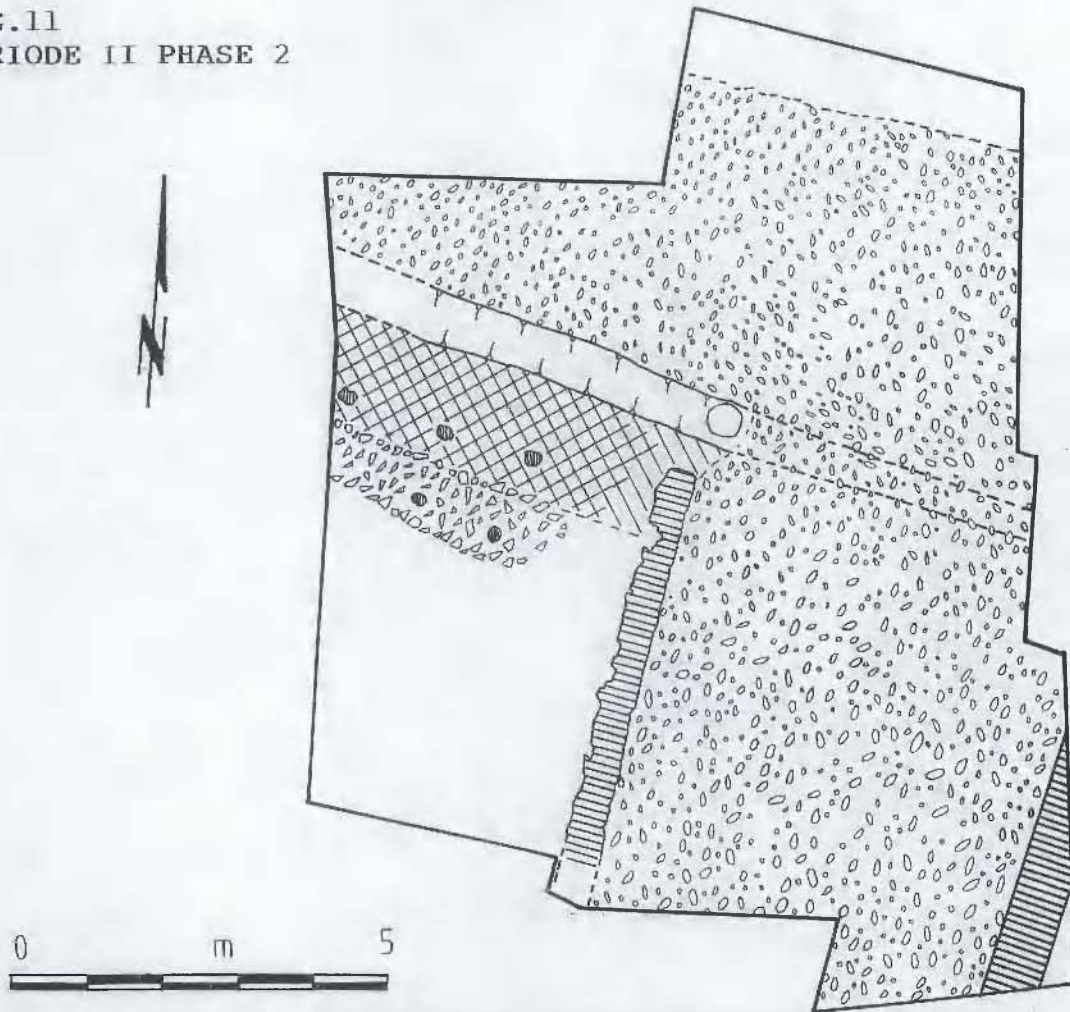
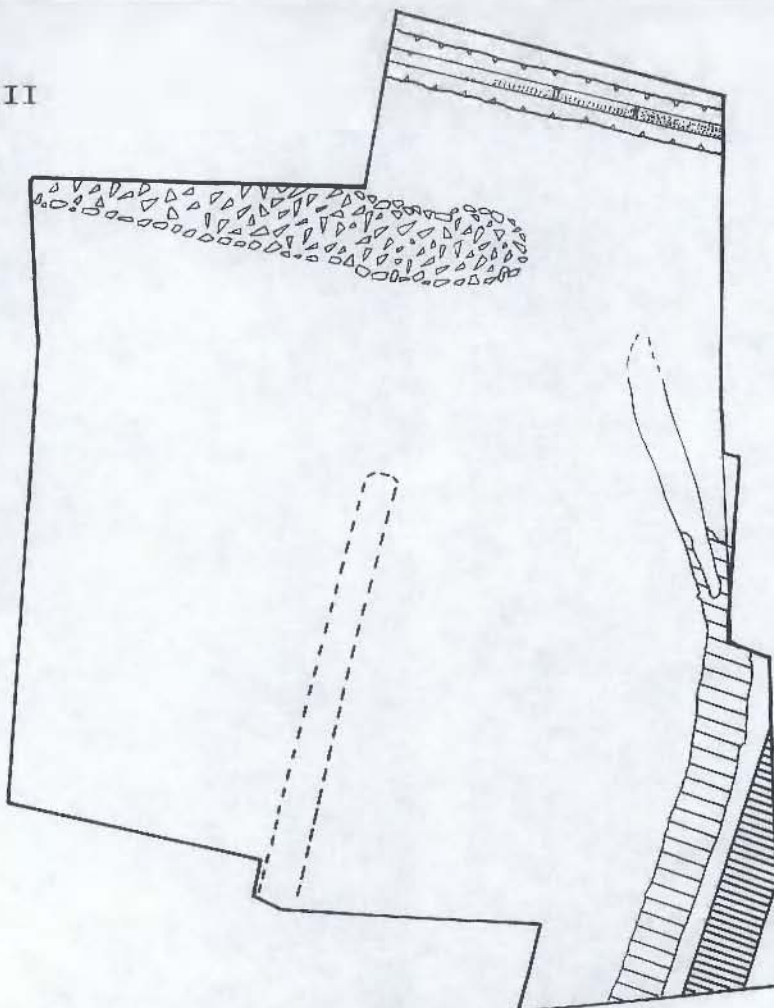


FIG.12  
PERIODE III



RENNES - Hotel-Dieu Sondage 3 - Vues de détail

Fig 14: Caniveau 3002

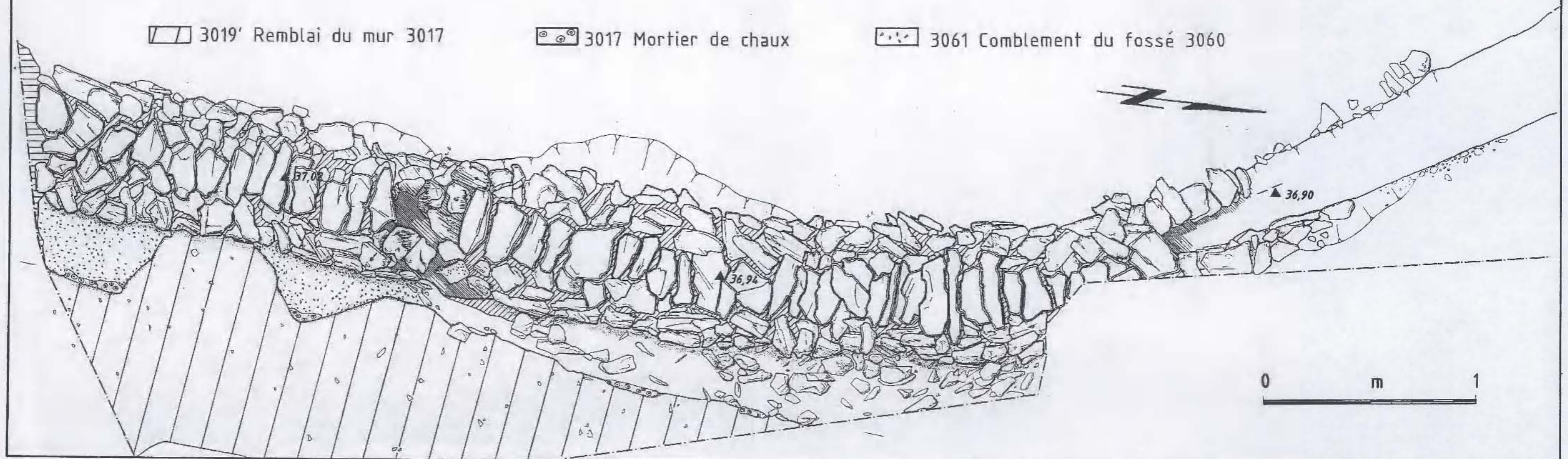


Fig 13: Solin 3057

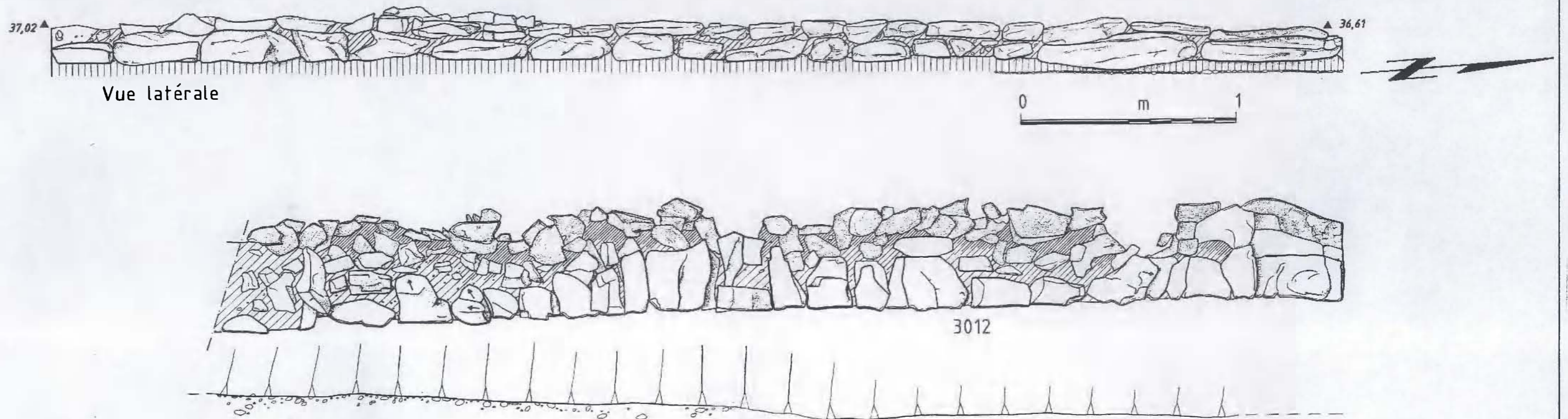
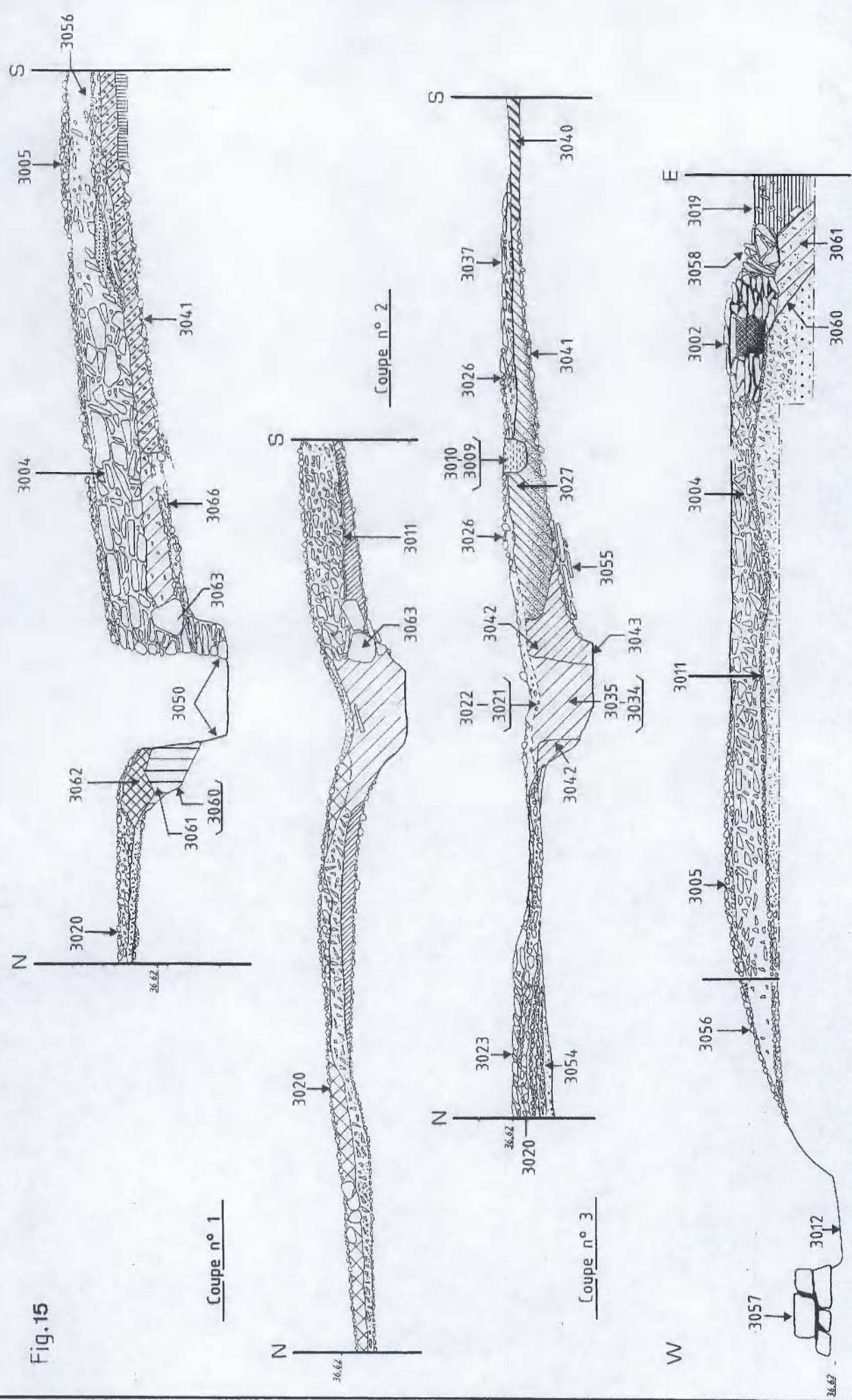


Fig. 15







Cliché 7: recharge sur le trottoir de l'axe primitif. On distingue nettement l'épais remblai schisteux destiné à remonter le niveau de la chaussée pour le franchissement du fossé.



Cliché 8: vue d'ensemble du dispositif de franchissement. On aperçoit sur le côté gauche du cliché le creusement correspondant à la réfection.



Cliché 9: la surface du remblai de schiste est couverte de plaquettes de plus grande taille. Les gros galets de quartz dans la partie non remaniée de la paroi nord du dispositif de franchissement sont nettement visibles.



Cliché 10: trou d'installation d'une éventuelle borne chasse-roue. Le diamètre important du creusement peut s'expliquer par une forme conique de cette borne ou par un élargissement de la base.

Faisant très probablement suite à l'aménagement du carrefour, une construction de type terre et bois (bâtiment A) est installée à l'angle sud-ouest de ce dernier. Un solin 1 contre lequel vient buter le ballast du tronçon sud semble faire office de pignon alors que le côté nord de la construction soutenu par des poteaux plantés 2 est ouvert sur la rue et semble empiéter sur un trottoir matérialisé par un lit de galets damés 3 (cl. 11, 12), (fig. 13)

Aucune trace de niveau de sol contemporain n'a été retrouvée, cependant on peut se demander si cette construction ne disposait pas d'un plancher "suspendu"; en effet une sorte de retrait d'aplomb pouvant faire office de support de lambourde est présent sur la face interne du solin (cl. 13).

Une autre construction faisait le pendant à ce bâtiment de l'autre côté du carrefour. Elle nous est apparue en limite de la fouille sous la forme d'une tranchée de récupération de matériaux sur la paroi de laquelle quelques fragments de mortier de chaux étaient restés fixés 4.

Aucun jalon chronologique susceptible de nous aider pour la datation de ces installations n'a été découvert; nous devons donc nous contenter de la chronologie relative. Celle ci nous indique qu'elles sont postérieures à la première moitié du premier siècle.

### III.3 Les témoignages d'occupations plus tardives. Période III.(fig. 12).

Très peu d'éléments nous renseignant sur le devenir de ce secteur nous sont parvenus. Tout au plus, quelques indices tels la construction d'un caniveau en pierre sèches 5 traversant le carrefour en diagonale à même la chaussée (cl. 14 fig. 14), ou un creusement entamant le ballast 6 et destiné à recevoir une canalisation d'adduction d'eau en bois laissent envisager un abandon de la vocation première de cette infrastructure (cl. 6, 15).

La présence d'une canalisation en bois, identifiée par le biais des frettes d'assemblage en fer retrouvées dans cette tranchée est à un tout autre titre d'un intérêt certain; en effet cette conduite, d'un diamètre intérieur de 100mm, semble indiquer une installation d'adduction d'eau à débit important 7.

Ce qui nous incite à soulever le problème du type de construction nécessitant une telle alimentation en eau dans ce secteur de la ville, rappelons à ce titre l'existence de vestiges d'hypocauste dans le voisinage 8.

D'autre part on doit envisager dans les environs un dispositif permettant de maintenir sous pression ces conduites. Plusieurs hypothèses non vérifiables en l'état actuel de nos connaissances peuvent être envisagées.

La présence à proximité d'une citerne faisant office de château d'eau, ce qui suppose un remplissage régulier afin de pouvoir faire face à la consommation 9. Mais aussi, la possible existence d'une alimentation publique de type aqueduc 10, 11.

1: U.S. 3057

2: U.S. 3009, 3029, 3030.

3: U.S. 3057.

4: U.S. 3017.

5: U.S. 3002.

6: U.S. 3005, 3020.

7: De tels dispositifs sont en effet rarement utilisés pour des évacuations pour lesquelles l'usage de simples caniveaux est plus fréquent.

8: Observation effectuée dans les terrains du n°6 de la rue Saint-Martin dans les années 1970.

9: Il ne faut pas perdre de vue qu'une canalisation telle que celle qui a été mise en évidence peut tout à fait correspondre à une installation privée. Des conduites du même type ayant un diamètre approchant ont parfois été découvertes lors de fouilles de villae ne pouvant être alimentées que par des dispositifs du type citerne. Cf. Villa romaine de La Guyomerais 1987 fouille A. Provost.

10: A maintes reprises le sujet a été abordé en ce qui concerne la ville de Rennes, mais aucun élément permettant de confirmer l'existence d'un tel équipement n'a été récemment retrouvé. Rappelons toutefois les nombreuses mentions anciennes faisant référence à cette construction dont le tracé aurait été repéré sur les terrains actuellement occupés par l'Hôtel Dieu.

11: Aussi une surveillance des terrassements est-elle primordiale ne serait-ce que pour recenser le nombre de puits antiques existant dans ce secteur, ce qui pourrait contribuer à nous éclairer quant- à l'existence d'un système d'adduction d'eau dans ce quartier de la ville antique.



Cliché 11: début de la fouille, vue vers l'est. Dans l'angle en bas à droite, le bâtiment de la période II ouvert sur le nord. On remarque les trous destinés à l'installation des poteaux porteurs sur le trottoir.



Cliché 12: détail du calage d'un des poteaux porteurs



Cliché 13: solin supportant le pignon est du bâtiment A. On remarque le retrait d'aplomb pouvant avoir fait office de support de lambourde.



Cliché 14: le caniveau en pierres sèches de la période III.



Cliché 15: fossé d'installation de la canalisation en bois, frette d'assemblage en place.



Cliché 16: frette d'assemblage de la canalisation, on distingue nettement des restes de bois fossilisé par l'oxydation.



Cliché 17: grosse clef en fer trouvée dans la couche de rejets d'occupation recouvrant le trottoir de la première période (U.S.3027).

### Conclusion:

La mise en évidence pour la première fois sur Rennes d'un élément d'infrastructure urbaine aussi complet; chaussée, fossé, trottoir, puis carrefour et système de franchissement est intéressante à plusieurs titres.

Tout d'abord, il semble désormais évident que dès la première moitié du premier siècle, un plan d'urbanisme est établi, mettant en oeuvre une infrastructure élaborée semblable à celle qui est connue dans d'autres grands chefs lieu de cités.

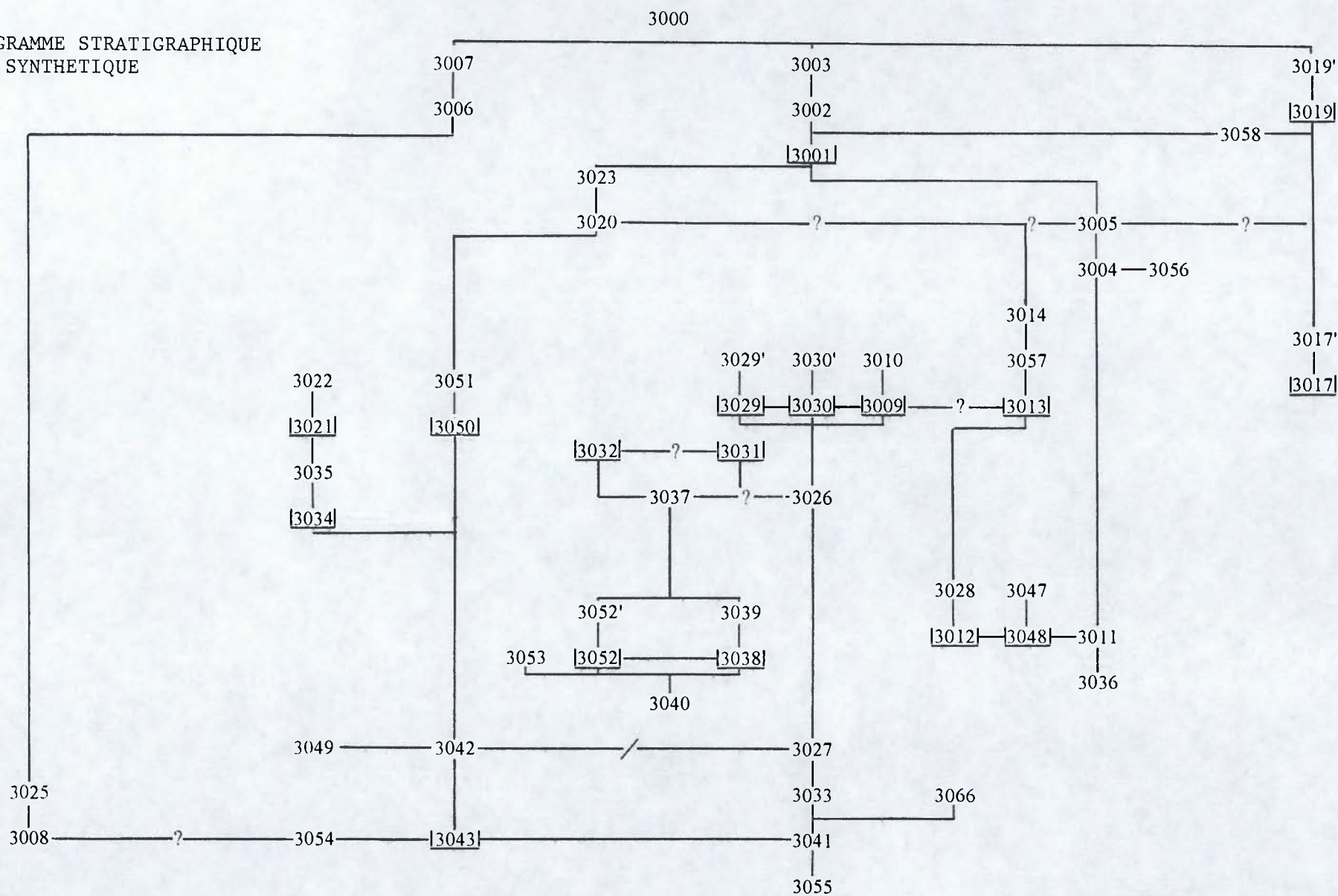
Il faut remarquer ici les dimensions respectables de cet équipement qui semble témoigner d'une dynamique d'extension urbaine; n'oublions pas que nous nous situons ici en lisière de l'agglomération du haut empire, alors que l'on s'attendrait d'avantage à ce qu'une voirie aussi "complète" se situe à proximité du centre-ville.

Se trouve t-on ici en présence d'un axe important en direction d'une capitale de cité voisine, ou faut-il voir ici la preuve d'une organisation de la ville privilégiant les quartiers situés en bordure de la rivière?

On ne peut ici que déplorer l'absence de vestiges archéologiques sur le reste du projet, nous privant ainsi d'informations capitales concernant l'agglomération antique.



DIAGRAMME STRATIGRAPHIQUE  
SYNTHETIQUE



### Liste des figures.

- Fig.1: Localisation de l'opération dans la ville.
- Fig.2: Localisation des sondages.
- Fig.3: Cadastre de 1972.
- Fig.4: Cadastre "napoléonien".
- Fig.5: Courbes de niveau sur l'emprise de l'Hôtel Dieu.
- Fig.6: Sondage 2.
- Fig.7: Plan général A.
- Fig.8: Plan général B.
- Fig.9: Plan des vestiges période I
- Fig.10:.....période II phase 1.
- Fig.11:.....période II phase 2.
- Fig.12:.....période III.
- Fig.13: Relevé pierre à pierre du solin 3057.
- Fig.14: Relevé pierre à pierre du caniveau 3002.
- Fig.15: Coupes stratigraphiques 1 à 4.